

## Suisse – veille économique et financière Veille Covid-19 – semaine du 19 au 23 octobre

	Au 22/10	Var vs 15/10
<b>EUR/CHF</b>	1,0741	+0,23%
<b>USD/CHF</b>	0,9069	-0,93%
<b>SMI</b>	9 999,05	-0,68%
<b>Taux 10a</b>	-0,50	+2pb

### Faits marquants

**Nouvelles mesures sanitaires :** Le Conseil fédéral a adopté une série de mesures et de recommandations entrées en vigueur lundi 19 octobre. Le port du masque est désormais obligatoire dans tous les lieux clos accessibles au public – au niveau national, il était jusqu'à présent uniquement obligatoire dans les transports publics. Les rassemblements de plus de 15 personnes dans l'espace public sont interdits (sauf manifestations politiques ou de la société civile). Dans la sphère professionnelle, le télétravail est encouragé dès que possible. En outre, lors d'événements et fêtes privées de plus de 15 personnes, l'identité des participants devra être relevée, et ceux-ci devront porter un masque lorsqu'ils sont debout et consommer uniquement assis. Les organisateurs de fêtes privées de plus de 100 personnes devront présenter un plan de protection. Enfin, dans les bars et restaurants, le port du masque est obligatoire sauf pour les clients assis (à l'extérieur comme sur les terrasses). Le gouvernement a qualifié de « probable » l'annonce de nouvelles mesures mercredi prochain.

### Crise du Covid-19

#### Situation sanitaire au 23 octobre à 13h

	Cas confirmés source OFSP	Décès source OFSP
<b>Vendredi 23 octobre</b>	103 323	1 876
<b>Jedi 22 octobre</b>	96 731	1 866
<b>Mercredi 21 septembre</b>	91 501	1 855
<b>Mardi 20 septembre</b>	85 918	1 844

**Mesure sanitaires locales :** Plusieurs cantons ont adopté des mesures supplémentaires en complément de celles de la Confédération. Les plus fortes sont celles du canton du Valais, le plus touché de Suisse dont (i) l'extension du port du masque obligatoire au lieu de travail ; (ii) l'interdiction des rassemblements privés et publics de plus de 10 personnes ; (iii) la fermeture complète des lieux de divertissement, de loisir et de culture ; (iv) la restriction des horaires d'ouverture et du nombre de personnes par table dans les restaurants.

**Traitement anti-Covid :** Roche s'associe au laboratoire américain Atea Pharmaceuticals dans le développement d'un antiviral oral contre le Covid-19 (AT-527) actuellement en étude clinique de phase II. En cas d'homologation, Atea approvisionnera les Etats-Unis et Roche le reste du monde.

**Test :** Une étude de l'Université de Lausanne conclut que les tests rapides antigéniques ont une bonne sensibilité pour détecter les personnes positives au Covid-19, notamment les plus contagieuses, même si leur taux de détection est légèrement inférieur à celui des tests virologiques PCR.

Frontières : L'Allemagne a placé l'ensemble de la Suisse sur sa liste des zones à risque, les personnes en provenance de cantons frontaliers bénéficiant d'une exception à l'obligation de quarantaine.

## Politique économique

Conjoncture : D'après le KOF (centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique de Zurich), dans un scénario où de nouvelles mesures de restrictions seraient adoptées pour enrayer la propagation de l'épidémie (ex : confinements partiels, fermetures de certaines entreprises), le PIB suisse devrait reculer de 4,9% en 2020 et enregistrer une croissance limitée de 1,5% en 2021.

Commerce extérieur : Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, les exportations suisses ont connu une hausse de 6,5% en glissement trimestriel et ont atteint 53,6 milliards CHF. Sur la même période, les importations ont augmenté de 11,5%, pour un montant total de 45,4 milliards CHF.

## Secteur financier

Assurance : Credit Suisse a conclu un partenariat avec le français AXA afin de fournir des produits d'assurance au sein de son service bancaire numérique CSX. Le lancement de CSX est prévu la semaine du 26 octobre.

Banque : Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, les bénéfices nets d'UBS s'établissent à 2,1 Mds USD, soit presque le double qu'à la même période l'an dernier (+99% en glissement annuel).

Fonds d'investissement : Selon l'organisation sectorielle Asset Management Association Switzerland, le montant total des actifs financiers confiés par les investisseurs suisses à l'industrie des fonds s'élève à 1 248,5 milliard CHF pour le mois de septembre 2020, soit une hausse de 0,1% en glissement mensuel.

## Secteurs non financiers

Pharmaceutique : Pour répondre à la hausse de la demande mondiale de capsules de médicaments et de compléments alimentaires, Lonza va investir 85 M CHF afin d'étendre les capacités de ses huit sites de production de capsules dans le monde, dont l'un d'entre eux est situé en France (Colmar).

Machine/équipement : Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020, les bénéfices nets d'ABB s'établissent à 4,5 Mds USD, soit une hausse de 780% en glissement annuel. Cette augmentation s'explique principalement par la cession d'une part des activités d'ABB au japonais Hitachi pour un montant de 5 Mds USD.

## Agenda législatif

Initiatives populaires : Le 29 novembre prochain le peuple suisse se prononcera sur deux initiatives populaires.

- « Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement » : l'initiative souhaite renforcer la responsabilité sociale et environnementale des entreprises suisses concernant leurs activités à l'étranger. D'après un sondage de la SSR du 23 octobre, les intentions de vote en faveur de l'initiative étaient de 63%.
- « Pour une interdiction du financement de matériel de guerre » : l'initiative souhaite interdire l'octroi de fonds publics aux producteurs d'armes et la détention d'actions et de produits financiers liés à ces entreprises. L'initiative considère que toute entreprise qui réalise plus de 5 % de son chiffre d'affaires annuel dans la production d'armes est un producteur de matériel de guerre.

Insolvabilité des sociétés d'assurance : Le Conseil fédéral a transmis au Parlement un projet de réforme visant à ne plus rendre systématique la procédure de faillite d'une société d'assurance rencontrant des difficultés financières. Cette réforme privilégierait ainsi l'assainissement à la liquidation, plus à même de protéger les assurés.